



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
JEUDI 22 SEPTEMBRE 2022 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

OBJET : D18 - Décision modificative

Date de convocation : 16 septembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 21

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Matthieu GUIHO, Jocelyne PELETTE, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Mathilde MAINGUENAUD, Adjointes ;

Anne DELAUNAY, Jean-Marc REGNIER, Anne-Marie BREDECHE, Denis PETONNET, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Natacha MICHEL, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Sabrina THIBAUD, Julien SARRAZIN, Micheline JULIEN, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : 4

Patrice BOUCHET à Cyril CHAPPET ; Médéric DIRAISON à Jean MOUTARDE ; Gaëlle TANGUY à Mme la Maire ; Ludovic BOUTILLIER à Micheline JULIEN

Absents excusés : 4

Houria LADJAL ; Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX ; Hénoc CHAUVREAU ; Patrick BRISSET

Présidente de séance : Françoise MESNARD, Maire

Secrétaire de séance : Myriam DEBARGE

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

N° 18 - Décision modificative**Rapporteur : M. Matthieu GUIHO**

Après lecture des différents chapitres et articles du projet de décision modificative, tant en recettes qu'en dépenses, en section d'investissement et en section de fonctionnement, il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur ce projet.

BUDGET PRINCIPAL - VILLE - DM n° 2

<u>INVESTISSEMENT</u>		<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
021-01	Virement de la section de fonctionnement		-53 398,00
020-01	Dépenses imprévues	127 234,94	
2041512-01	Participation travaux bâtiments communaux	1 985,00	
20421-01	Reversement subvention Association Abbaye Royale		72 040,00
280421-01	Opération d'ordre reversement subvention	43 224,00	
2315-8220-0138	Travaux voirie	-45 000,00	
2315-8220-0603	Travaux trottoirs	18 000,00	
2031-8110-0721	Reliquat étude faisabilité réseau pluvial	-14 700,00	
2313-8230-0741	Construction serre	5 000,00	
2313-0200-0727	Ajustement mise aux normes	2 000,00	
2188-8220-0526	Reliquat acquisition nacelle	-7 000,00	
2188-1130-0779	Défense incendie	-4 000,00	
2031-0200-0773	Etude immeuble à colombages	8 000,00	
1328-4110-0579	Subvention investissement travaux site du COI		-15 413,00
2031-4000-0579	Frais d'étude	-50 000,00	
2031-0200-0436	Frais d'étude	-15 000,00	
2031-8220-0138	Maitrise d'œuvre requalification Coeur de Ville	100 000,00	
10222-01	FCTVA		166 514,94
Total investissement		169 743,94	169 743,94

FONCTIONNEMENT

		<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
023-01	Virement à la section d'investissement	-53 398,00	
022-01	Dépenses imprévues	-26 862,59	
6521-3140	Subvention d'équilibre budget annexe EDEN	106 718,50	
7473-3302	Subvention Département		16 000,00
6045-01	Permis d'aménager	45 000,00	
6419-0200	Remboursement sur rémunération du personnel		13 317,00
7391172-01	Dégrèvement taxe habitation sur logements vacants	100,00	
6257-3302	Réceptions	6 000,00	
7811-01	Opération d'ordre reversement subvention		43 224,00
744-01	FCTVA		5 016,91
Total fonctionnement		77 557,91	77 557,91
Total général		247 301,85	247 301,85

BUDGET ANNEXE - SALLE DE SPECTACLE EDEN - DM N° 2**INVESTISSEMENT**

		<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
001	Résultat reporté		-90 718,50
021-01	Virement de la section de fonctionnement		90 718,50
Total investissement		0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

		<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
023-01	Virement à la section d'investissement	90 718,50	
7552-3140	Subvention équilibre budget principal de la Ville		106 718,50
6257-3140	Réception	16 000,00	
Total fonctionnement		106 718,50	106 718,50
Total général		106 718,50	106 718,50

Conseil municipal du 22 septembre 2022

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (25) :

- Pour : 25
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0



**Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD**

TÉLÉTRANSMIS AU

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

sous le n° 017-211703475-20220922-
2022_09_D18-DE

AR Sous-préfecture le **23 SEP. 2022**

Publication dématérialisée le **23 SEP. 2022**

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.